REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

DECRET N°73-249 du 14 août 1973

portant nomination de Mr Robert TAGNON, Administrateur Civil, en qualité de Directeur des Etudes et du Plan.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et le décret N°73-121 du 30 mars 1973 qui l'a modifié ;
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complèté ;
VU le Décret N°286/PR/MFAEP du 30 août 1967, portant création et organisation de la Direction Générale du Plan ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Mr Robert TAGNON, Administrateur Civil, est nommé Directeur des Etudes et du Plan.

../..

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment le décret N°72-314 du 22 novembre 1972 et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 14 août 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Capitaine Janvier ASSOGBA

Ampliations : PR 8 - CS 6 - Ministères 11 - DEP 4 - Intéres.2
SGG 4 - DGAJL-Dtion Stat. 6
IAA-DCCT-CNI-IGF-Gde Ch.JORD 6
DI 8 - DP 2 Trésor 4 DB-CF-DC 3
Solde 1 -